



Les Fédérations des Finances ont tenu ce jour une conférence téléphonique avec O. DUSSOPT, en solo, assistée de la Secrétaire Général des Ministères Économiques et Financiers.

C'est évidemment le duo ordonnance sur les congés et RTT et la prime de reconnaissance qui ont été les « vedettes » du jour (par contre, pour ces vedettes-là, l'oscar ou le César n'est franchement pas gagné ...):

- s'agissant de la « prime » (avec laquelle on a quelques distances par nature ...), le secrétaire d'État indique qu'elle est fractionnable par tiers. Donc, on pourrait avoir 333, 666 (argh, le chiffre de la bête !!) voire 1 000. Pour obtenir ce maximum, il faudrait avoir été là pendant tout le temps de la crise et avoir eu un surcroît de travail important. Autant dire que le « pactole » (...) sera rarement atteint ... Par contre, O. Dussopt n'exclut pas du dispositif les agents en télé-travail.

Comment résumer tout ça ? Par « bof ! » peut-être

- en ce qui concerne le retrait de congés/RTT, toutes les fédérations sans exception ont assez violemment condamné ce dispositif.

Pour Olivier Dussopt, il s'agit de converger avec le privé. Pour les salariés de ce secteur, la purge peut être de 16 jours, sauf accord de branche. Pour nous, c'est 10 max, mais comme le dit le secrétaire d'État lui-même, la notion d'accord de branche n'existe pas dans le public. Il faudrait voir du côté d'un accord majoritaire ... Il rappelle également que la chose est prévue pour être proratisée. Autant dire que tout cela va assez rapidement virer au grand bazar. Et bon courage aux services RH qui vont devoir appliquer cela. Sans parler des rancœurs et autres tensions que tout ceci va générer.

O. Dussopt a indiqué que les congés déjà pris dans la période pouvaient être comptabilisés au titre de ce retrait et que les CET allaient être déplafonnés (et qu'on pourrait même y mettre le reliquat 2019... le rêve, non ?)

Dernier point dans l'escarcelle du secrétaire d'État : les agents publics, même en ASA, sont rémunérés à 100 %, ce qui n'est pas le cas dans le privé. Avec les règles de nos régimes indemnitaires, on a quelques doutes sur le 100 % en pratique. On en reparlera.

On relève au passage un tout petit point parmi d'autres : si un agent est en fragilité, en principe il se prend les ASA en totalité et donc le retrait au maximum. Beau message ... Sachant qu'il/elle est peut-être encore plus angoissé.e que les autres, eu égard au risque accru, au niveau double peine, cela y ressemble assez furieusement !

N'est pas De Gaulle qui veut ...

Comparons ces heures sombres avec celles de 1940. Dans le rôle de l'occupant, le virus qui a déferlé sur le territoire. Dans le rôle du Général, qui incarne la lutte, notre brave gouvernement (bon, là, pour le coup, on ne lui conseille pas d'aller à Londres ...). Face à l'angoisse et aux défaites de l'appareil d'État, en attendant la victoire finale et la libération, nous attendons une voix pour nous porter. Et nous entendons, avec fébrilité et ferveur, résonner cette dernière nous dire ... « *La France a perdu une bataille, mais elle n'a pas perdu la guerre. J'invite les salariés publics / privé à me rejoindre ... et à rendre des congés et des RTT !* ». Pas sûr que cette partie du discours ait de forts relents d'appel du 18 juin ...

Car, en effet, au-delà des effets concrets sur les agents et les services, il y a aussi une question de sens et de symbole. Et ces derniers sont assez mauvais. Le Gouvernement veut à tout prix avoir un maximum de « troupes » pour la reprise. Comme si : 1°) on connaissait les contours de celle-ci 2°) les agents et salariés s'apprêtaient à être massivement aux abonnés absents le moment venu ...

En fait, pour nous, on ajoute de la difficulté à de la difficulté. Et actuellement s'il y a bien une chose dont on ne « manque » pas, c'est de cette dernière. Au final, la défiance a encore franchi un pas.

Autres points évoqués :

- Bercy estime avoir un stock de 5 semaines de masques, dans la configuration actuelle.
- nous sommes aujourd'hui à un présentiel limité à 14,6 %.
- un CHS ministériel se tiendra le 29 avril. À ce moment, les plans de sortie de confinement devraient être connus, du moins en partie.
- s'agissant de la paie des agents, fin mai, on espère être revenus à la normale (avec les régularisations, la prise en compte des avancements...)
- les cellules de soutien psychologiques seront maintenues en fonction au-delà de la levée du confinement.

La semaine prochaine, une nouvelle audio-conférence devrait se tenir, exclusivement dédiée aux premières pistes s'agissant de la sortie du confinement.

On ne peut terminer ces quelques lignes de compte-rendu sans un mot pour la première victime du Covid19, dans les rangs de Bercy. Il s'agit d'un collègue de la DGFiP de 55 ans, en poste dans les Yvelines. Ce dernier avait déclaré la maladie le 11 mars et était hospitalisé depuis le 19.

Nous pensons à lui, à sa famille et à ses collègues.

Ce premier drame, auquel tout un chacun avait pensé, nous interpelle toutes et tous, individuellement et collectivement.

Il nous rappelle nos obligations que l'on soit l'administration ou une organisation syndicale.

On savait, même sans l'avoir écrit, que ce moment était « mathématiquement peu évitable », si on ose employer ces termes terribles. En tout état de cause, tout faire pour éviter d'autres drames doit continuer d'être le moteur premier de ce qui nous anime.

Situation des MEF au 16 avril

Agent.e.s à domicile	113 329	84,3%
<i>dont quatorzaine</i>	<i>721</i>	<i>0,5%</i>
<i>dont ASA garde d'enfants</i>	<i>12 641</i>	<i>9,4%</i>
<i>dont télétravail</i>	<i>34 328</i>	<i>25,5%</i>
<i>autres situations (agent.e.s en ASA ne pouvant télétravailler...)</i>	<i>65 639</i>	<i>48,8%</i>
Présent.e.s en PCA	19 629	14,6%
Malades (testé.e.s ou pas)	1 440	1,1 %
Total	134 398	